

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS
ET LE SIC ECHIRE ST GELAIS ST MAXIRE EN DATE DU 05/05/2017

AVENANT N° 1

EQUIPEMENTS : **AIRE DE PETIT PASSAGE**
 CHATEAU DE MURSAY

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Vice-Président, Monsieur Claude BOISSON, agissant en vertu d'une délibération en date du 14 décembre 2020 ;

Et

Le Syndicat Intercommunal à la carte (SIC) Echiré - St Gelais - St Maxire par son Président, Monsieur Jean-Louis CANTET, agissant en vertu d'une délibération en date du

Objet : Prorogation de la convention de prestations de services entre la CAN et le SIC Echiré St Gelais St Maxire pour l'entretien des équipements Aire de petit passage et château de Mursay, dans l'attente de la réactualisation des besoins.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est prorogée d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2021.

Toutes les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Niort, en deux exemplaires le

Le SIC Echiré-St Gelais-St Maxire

La Communauté d'Agglomération du Niortais